

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 11 avril 2023

Délibération

N° 23.054.1

En exercice ... 37

Présents 29

Votants 35

Pour 26

Contre 2

Abstentions... 7

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX
USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA
DOMITIENNE**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Date de la convocation : 05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le 11 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Valérie CHABOT (représentée par madame Patricia CATHALA), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Philippe VIDAL).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Brigitte SOULET.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 11 avril 2023

**Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes
La Domitienne – Affectation du résultat de l'exercice 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5211-36, L1612-20 et L2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 au budget annexe Collecte et Traitement des eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation ;

Considérant que le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2022 s'élève à 531 253,69 € ;

Considérant que le solde d'investissement 2022 est de 435 790,93 €.

Considérant que le résultat des restes à réaliser 2022 est de - 250 362,05 €.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC (représentée par Bruno DAMBLEMONT), Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Philippe VIDAL), Philippe VIDAL,

Votent contre : Catherine LIMORTÉ, Jean-Pierre PEREZ,

A la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions),

I. DÉCIDE d'affecter le résultat 2022 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne, en 2023, comme suit :

107 649,29 € en résultat d'exploitation reporté au R002.

423 604,40 € de l'excédent d'exploitation capitalisé au 1068.

435 790,93€ en solde d'exécution de la section d'investissement reporté au R001.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 de la Communauté de communes La Domitienne seront inscrits aux chapitres prévus à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **19 AVR. 2023**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **19 AVR. 2023**

Signature du secrétaire de séance :

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230411-DELIB_23_05